

Vœux du maire d'arrondissement et de ses conseillers municipaux

Nous voilà déjà arrivés au terme de l'année 2004. Ce moment de l'année privilégie la réflexion et fournit l'occasion d'examiner ce que nous avons fait et ce qu'il reste à faire. Cette introspection nous permet de nous doter de nouveaux objectifs.

L'année 2004 a été marquante pour l'arrondissement de Montréal-Nord. Il est devenu un des arrondissements qui ont décidé par voie démocratique de rester au sein de la nouvelle Ville. Il participera ainsi aux prises de décisions concernant la Ville de Montréal tout en préservant ses caractéristiques propres. D'ailleurs, plus de quatre-vingt-cinq pour cent des électeurs de l'île de Montréal ont choisi cette voie. Notre équipe se sent très privilégiée d'être aux commandes de l'arrondissement de Montréal-Nord au moment où cette page d'histoire municipale s'ajoute.

Plusieurs grands projets se sont terminés cette année. En effet, nous avons inauguré le centre d'activités communautaires Le Carignan et nous inaugurerons bientôt le centre d'activités communautaires Sauvé. De plus, les rénovations de la mairie de l'arrondissement se sont conclues par une journée portes ouvertes à laquelle vous avez tous été conviés. D'ailleurs, près de 600 citoyens sont venus fêter avec nous en cette belle journée de septembre. Une très belle réussite! Pour une troisième année consécutive, si la tendance se maintient, nous vous annonçons que l'année 2004 va se terminer avec un surplus budgétaire.

Le budget 2005 a reçu quant à lui une augmentation marquante de 6,9 %, passant de 30 666 200 \$ à 32 785 700 \$. Derrière tous ces chiffres se dessinent plusieurs nouveaux projets et services dont le but ultime résulte à mieux vous servir. L'année 2005 sera gravée dans notre mémoire par l'inauguration tant attendue de la Maison culturelle et communautaire qui sera située sur le boulevard Rolland. La construction de cette Maison est intimement liée au projet *Un itinéraire pour tous*, qui nous a valu un prix d'excellence en développement communautaire du Réseau québécois Villes et Villages en santé.



M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville, M. Normand Fortin, conseiller d'arrondissement, M. Marcel Parent, maire d'arrondissement et président du conseil de la Ville, M. James V. Infantino, conseiller de la Ville et M^{me} Georgette Morin, conseillère d'arrondissement

La construction de cette Maison est intimement liée au projet *Un itinéraire pour tous*, qui nous a valu un prix d'excellence en développement communautaire du Réseau québécois Villes et Villages en santé.

Dans cette édition de l'Infonord, nous vous présentons, entre autres choses, le détail du budget, les bonnes nouvelles de l'arrondissement et les nouveaux règlements. Pour en connaître davantage sur la vie municipale et le fonctionnement de votre arrondissement, nous vous recommandons de le lire attentivement.

Nous profitons de cette période de réjouissance pour remercier tous nos organismes locaux, nos gens d'affaires, de même que nos citoyennes et citoyens, qui participent à l'amélioration de la qualité de vie de notre arrondissement. C'est la période de l'année où l'amour et l'espoir font force de loi. Ainsi, elle nous donne l'occasion de célébrer avec parents et amis, et de nous montrer généreux envers les plus démunis. Nous espérons que vous passerez des moments des plus agréables.

À l'aube de la nouvelle année, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous, paix, bonheur et santé!

Le maire d'arrondissement,
 Marcel Parent

Sommaire

Plan d'affaires	2
Réalisations	3
Bonnes nouvelles	4
L'hiver	6
Chronique écologique	7
Portes ouvertes	8
Activités culturelles	10
Activités sportives	12
Nouveaux règlements	15

Plan d'affaires

Mot du directeur de l'arrondissement



2

L'année 2005 s'inscrit dans la poursuite des efforts de consolidation entrepris en 2004. En effet, à la suite du Sommet de Montréal de juin 2002, l'arrondissement s'est doté d'un plan d'action intitulé Montréal-Nord en action, échelonné sur trois ans, dont la mise en œuvre s'achèvera avec l'année 2005.

En 2005, sur le plan du développement social, l'arrondissement inaugurerait la Maison culturelle et communautaire, située sur le boulevard Rolland. En automne 2003, le projet prenait son envol avec une vaste consultation auprès des organismes locaux et des citoyens. À la suite des recommandations de cette consultation, le conseil d'arrondissement a décidé d'ajouter une salle de spectacle et une salle d'exposition au projet initial afin de développer davantage le secteur culturel. La bibliothèque sera opérationnelle dès l'ouverture de la Maison, ainsi, les employés pourront accueillir les citoyens avec une toute nouvelle collection de livres. Forts de leur premier prix d'excellence obtenu lors du congrès de Villes et Villages en santé, en septembre 2004, pour leur projet-pilote de revitalisation urbaine intégrée, l'arrondissement et l'ensemble de ses partenaires, réunis autour de la table de Villes et Villages en santé de Montréal-Nord, vont poursuivre leurs efforts pour revitaliser le secteur nord-est.

En matière de développement urbain, l'arrondissement va poursuivre le soutien qu'elle offre au CLD (Centre local de développement). Ce centre offrira pour sa part de nouveaux services aux entreprises, plus particulièrement en gérant un incubateur de jeunes entreprises et en travaillant auprès des marchands des rues Fleury et de Charleroi. L'arrondissement complétera plusieurs études sur la revitalisation de sa zone

industrielle sud et sur les rues commerciales Fleury et de Charleroi. En ce qui concerne l'environnement, nous poursuivons nos efforts de promotion pour la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des résidus domestiques dangereux. De plus, nous accroîtrons notre intervention en ce qui a trait à la plantation d'arbres aux abords des rues.

En 2004, l'arrondissement a modernisé tous ses outils de communication offerts aux citoyens; 2005 sera une année d'harmonisation de ces nouveaux outils. Pour mieux définir les frontières de notre arrondissement et pour développer le sentiment d'appartenance de nos citoyennes et citoyens, nous installerons sur le territoire une série d'oriflammes, dès le début de l'année 2005.

Dans le domaine de la propreté, nous poursuivons nos efforts afin d'éliminer les graffiti, de réparer rapidement les nids-de-poule et d'entretenir les terrains sportifs extérieurs.

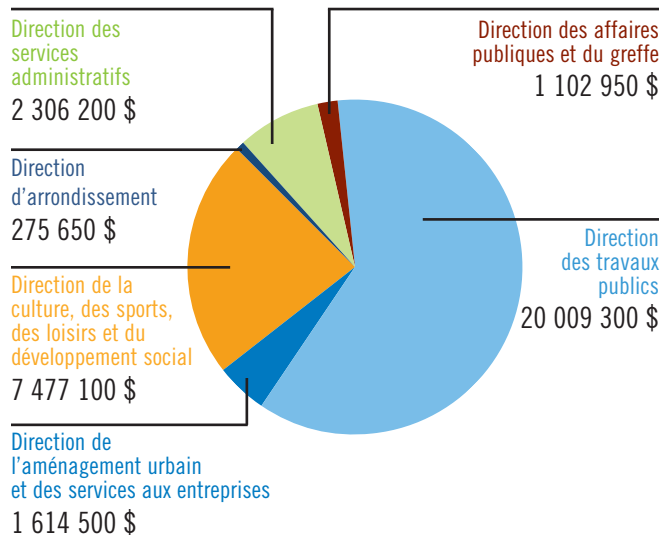
Nous venons d'énumérer les principaux objectifs que nous nous sommes donnés pour l'année 2005. La première raison d'être de ce plan d'affaires, qui nous a aidés à déterminer les objectifs, est de répondre aux besoins de nos citoyens par une gestion saine et efficace des fonds publics.

C'est avec confiance que nous regardons l'avenir. Aussi, nous poursuivons sans relâche notre travail afin de mieux vous servir. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année!

Le directeur de l'arrondissement de Montréal-Nord,
Daniel L'Ecuyer

Budget 2005

Répartition du budget entre les directions



Total 32 785 700 \$
Dotation per capita 382 \$

Estimation de la population 85 800

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement est de 32 785 700 \$, soit une augmentation de 2 119 500 \$ par rapport à l'année précédente.

Programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'exercice 2005

Réfection de pavage et trottoirs	2 500 000 \$
Remplacement de véhicules et d'équipement	700 000 \$
Remplacement de contrôleurs de feux de circulation	50 000 \$
Conduits souterrains	20 000 \$
Réaménagement de parcs anciens	500 000 \$
Acquisition de terrains pour en faire des parcs	1 000 000 \$
Maison culturelle et communautaire située au 12000, boul. Rolland	10 755 000 \$
Mise aux normes du système de ventilation des chambres des joueurs à l'aréna Montréal-Nord	80 000 \$
Remplacement des déshumidificateurs aux arénas Fleury et Henri-Bourassa	30 000 \$
Réfection de la toiture de la bibliothèque Henri-Bourassa	80 000 \$
Réfection de murs extérieurs et accessibilité universelle au Centre de loisirs	100 000 \$
Réfection de l'escalier arrière de la mairie	110 000 \$
Accès universel à la mairie	130 000 \$
Gymnase de l'école Ste-Gertrude	250 000 \$
Grand total	16 305 000 \$

Réalisations



Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

La mission de la direction consiste à mettre en œuvre les plans, les règlements et les programmes d'urbanisme destinés à l'arrondissement. Elle doit également fournir aux investisseurs le soutien à la réalisation de leurs projets de développement. C'est elle qui doit planifier la construction et la réfection des infrastructures et des édifices municipaux. La direction comprend trois divisions.

Division des permis et inspection

Les employés de cette division répondent aux citoyens pour les renseigner sur les règlements, recevoir leurs plaintes, accorder des certificats d'occupation et remettre des permis de construction. Cette direction administre aussi les activités d'inspection liées à la construction et à l'occupation commerciale.

Division de l'urbanisme, de l'habitation, de l'environnement et du développement économique

Cette division prépare et modifie les plans et les règlements d'urbanisme. C'est ici que vous faites parvenir votre plainte concernant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements et sur les nuisances. De plus, elle gère les demandes d'achat de terrains municipaux ainsi que la fermeture et la vente de ruelles. Elle est mandatée pour apporter un soutien technique aux entreprises et aux promoteurs en vue de la réalisation de leurs projets. Finalement, elle coordonne l'action des partenaires publics et privés liés au développement économique.

Génie

C'est la Division du génie qui prépare le programme triennal des dépenses en immobilisations. Elle élabore les plans et les devis et surveille l'exécution des travaux municipaux effectués par des entrepreneurs. Elle supervise la construction ou les modifications des édifices municipaux et agit comme experte-conseil, le cas échéant, auprès des autres divisions de l'arrondissement. De plus, il revient à cette division d'autoriser les compagnies d'utilité publique à construire ou à réparer leur réseau dans les rues de l'arrondissement.

Réalisations

- Adoption par le conseil d'arrondissement, le 18 février 2004, du Chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
- Développement d'un plan directeur sur les parcs, les espaces verts et les équipements communautaires permettant de prévoir les besoins actuels et futurs de l'arrondissement.
- Inaugurations des centres d'activités communautaires Le Carignan et Sauvé.
- Réaménagement de la mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charlevoix.
- Élaboration des plans et devis pour la construction de la Maison culturelle et communautaire. L'attribution du contrat et le début des travaux sont prévus au début de l'année 2005.
- Réfection de 2,6 km de rues et de 5,9 km de trottoirs.
- Reconstruction de 1427 m de conduites désuètes d'aqueduc et de 910 m de conduites d'égout.
- Émission de 474 permis de construction, d'une valeur de 41 546 177 \$, entre le 1^{er} octobre 2003 et le 30 septembre 2004.

Renseignements : 514 328-4017

Direction des travaux publics

La Direction des travaux publics comprend trois divisions : le soutien administratif, les opérations et le soutien technique. Elle joue un rôle majeur auprès des citoyens, car elle comble les besoins et les services de base de ceux-ci. Elle est imposante à plusieurs égards : par sa taille, c'est-à-dire que 160 employés y travaillent; par la diversité des tâches qu'elle effectue; et par son budget de fonctionnement, en effet, elle nécessite 61 % du budget total de l'arrondissement.

Principales activités

Le déneigement

L'hiver dernier, cette activité a requis 12,4 % du budget total de fonctionnement de la direction. Il est alors tombé 151,4 cm de neige, ce qui représente 579 743 m³ de neige transportée par camion, totalisant une dépense réelle de 2 418 404 \$.

Les collectes

Entre les mois de septembre 2003 et août 2004, nous avons ramassé **33 556,27 tonnes d'ordures ménagères et 2400 tonnes de matières recyclables**. De plus, aux mois de juin et septembre 2004, 389 citoyens se sont présentés aux deux collectes mobiles de résidus domestiques dangereux, totalisant une récolte de **11,4 tonnes de déchets toxiques**.

Horticulture, arboriculture et parcs

Pouvez-vous imaginer ce que représente l'entretien d'une superficie de 428 000 m² de verdure répartie entre 21 parcs et 13 îlots de verdure? Nos employés doivent ramasser au sol et vider quelque 300 poubelles publiques, été comme hiver, dans les parcs et les espaces publics. De plus, au cours de l'année 2004, nous avons planté 100 000

fleurs annuelles, 200 plantes vivaces et 200 arbustes dans les boîtes à fleurs pour lesquelles nous avons reçu des éloges des citoyens. Cette année, une volonté politique accrue pour la préservation et la plantation d'arbres s'est affirmée par l'augmentation du budget. Ainsi, de 50 000 \$ en 2003, le budget a été bonifié pour atteindre 75 000 \$ cette année, ce qui nous a permis de planter 172 arbres comparativement à 90 l'an dernier. Il ne suffit pas de planter, il faut aussi arroser! Nous arrosons les nouveaux arbres tous les 10 jours; les plates-bandes, deux fois par semaine; et les bacs à fleurs, aux deux jours.

Voirie

Le territoire de l'arrondissement est sillonné par 176 km de rues et 340 km de trottoirs, dont nous avons la responsabilité de l'entretien. Durant l'année 2004, nous avons procédé à la réfection de pavage, à la reconstruction de trottoirs et nous avons effectué l'amélioration des conduites d'aqueduc et d'égout, pour un total de 3 065 000 \$ provenant du programme triennal en immobilisations.

Et la liste des activités continue...

La direction est également responsable de l'entretien des 5490 lampadaires pour l'éclairage public, de la signalisation des 88 intersections ayant des feux de circulation, des 54 édifices municipaux, des 2 stations de pompage, des équipements et véhicules roulants, des 964 bornes d'incendie, des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures, des 14 pataugeoires et des 3 arénas.

Pour une urgence, vous pouvez joindre la Direction des travaux publics tous les jours de l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 514 328-4100.

Bonnes nouvelles

4

Prix d'excellence en développement communautaire pour le comité promoteur Montréal-Nord en santé



Au moment de la réception du prix : de gauche à droite, M. Pierre Cantin, organisateur communautaire du CLSC de Montréal-Nord, M. Denis Lapointe, vice-président du réseau Villes et Villages en santé et maire de Valleyfield, M. Fernand Trahan, maire de Val-d'Or, M^{me} Georgette Morin, conseillère de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{me} Suzanne Décarie, directrice du Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé, M^{me} Brunilda Reyes, directrice des Fourchettes de l'Espoir, M^{me} Denise Landry, directrice de la Fondation de la Visite de Montréal-Nord, M^{me} Josée Aubertin, directrice du centre d'action bénévole de Montréal-Nord, M^{me} Denise Lapointe Fortier, artiste peintre de Preissac en Abitibi, M^{me} Monique Lalande, chef de section en développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord et M. Jacques Dubois, organisateur communautaire du CLSC de Montréal-Nord

Le 17 septembre dernier, à Val-d'Or, dans le cadre de la 16^e édition du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, le jury du concours décernait quatre prix d'excellence et sept mentions de mérite à différentes municipalités du Québec pour des projets en développement social. L'Arrondissement de Montréal-Nord est très fier d'annoncer que le comité promoteur Montréal-Nord en santé a reçu le premier prix d'excellence pour son projet en développement social *Un itinéraire pour tous*, projet de prise en main d'une communauté. Le prix est une œuvre de l'artiste peintre Denise Lapointe Fortier.

Le projet vise principalement à transformer le tissu social du quartier nord-est de l'arrondissement en une communauté d'entraide. *Un itinéraire pour tous* est le fruit d'une vaste concertation entre des citoyens et plusieurs organismes de l'arrondissement provenant de différents secteurs (communautaire, affaires, santé, municipal, etc.). Tous ces partenaires ont uni leurs efforts depuis l'été 2002, afin de soutenir la population nord-est dans l'appropriation de son pouvoir d'agir, en l'outillant pour qu'elle améliore sa situation dans une perspective de développement social. L'arrondissement de Montréal-Nord félicite chaleureusement le comité promoteur Montréal-Nord en santé, qui a participé à ce projet, pour l'obtention de ce prix d'Excellence 2004.

Dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine, en collaboration avec le Service corporatif de la Ville de Montréal et avec la participation du gouvernement du Québec, l'arrondissement de Montréal-Nord commencera dès le début de l'année 2005 la construction de la Maison culturelle et communautaire sur le boulevard Rolland.

C'est M^{me} Georgette Morin, conseillère d'arrondissement, qui a proposé, au nom de Montréal-Nord en santé, la candidature du projet à ce concours. Voici ses commentaires sur ce projet : «La Maison culturelle et communautaire deviendra pour tous nos citoyens, et plus particulièrement nos citoyens du secteur nord-est, un lieu de rencontre chaleureux et accueillant, qui sera ouvert 7 jours sur 7, pour y trouver des activités et des services axés sur le développement personnel, professionnel, entrepreneurial et de loisirs. Nous sommes convaincus que ce projet visionnaire, basé sur la participation des intervenants et des citoyens, deviendra un modèle à suivre, car il exercera un effet de levier sur l'économie du milieu».



Prix Opération patrimoine 2004

Le 24 septembre dernier, pour sa quatorzième édition, la Ville de Montréal honorait les propriétaires montréalais soucieux de préserver les trésors patrimoniaux dont ils sont les détenteurs. La cérémonie a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal, en présence du maire, M. Gérald Tremblay, de M^{me} Francine Sénécal, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la culture et du patrimoine, de M. Pierre-André Ouimet, président du conseil d'administration de la Fondation Héritage de Montréal, et de M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et président du conseil municipal de Montréal. L'Opération patrimoine architectural de Montréal, édition 2004, a décerné, pour l'arrondissement de Montréal-Nord, le prix émérite du patrimoine Réno-Maître, dans la catégorie résidentielle, aux propriétaires de la résidence située au 4765, boulevard Gouin Est.

Cette maison en pierre, construite vers 1750 par Ambroise Cazal, se caractérise par ses cheminées décentrées par rapport à l'axe des pignons et ses ouvertures disposées de façon asymétrique. La restauration et l'entretien de cette propriété sont remarquables. Les propriétaires, M^{me} Diane Verschelden et M. Michel Demers, ont rénové leur résidence dans les règles de l'art afin de lui rendre son cachet d'antan. Félicitations aux propriétaires!



De gauche à droite : les propriétaires M. Michel Demers et M^{me} Diane Verschelden recevant une plaque émérite des mains de M. Marcel Parent, maire d'arrondissement.

L'Opération patrimoine architectural a pour but de faire connaître et apprécier la richesse des caractéristiques architecturales de nos bâtiments et d'encourager les Montréalaises et Montréalais à mieux préserver cet héritage. La Ville de Montréal récompense une trentaine de citoyennes et citoyens pour leurs efforts d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural. Pour mieux connaître ce concours, nous vous proposons de consulter leur site : www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine.

Rectification : surplus budgétaire pour l'année 2003

Au moment des régularisations de fin d'année, des rectifications furent effectuées afin d'ajouter la participation de l'arrondissement à l'équilibre budgétaire 2004 de la Ville et la modernisation de l'appareil municipal. Bref, l'exercice financier de l'arrondissement se terminait alors par un léger déficit de 16 800 \$.

Par ailleurs, la Direction des services administratifs de l'arrondissement a relevé plusieurs points litigieux qui méritaient une révision comptable. Après de nombreuses discussions fructueuses avec le Service des finances de la Ville, voici les sommes qu'il nous a accordées justifiant un redressement financier pour l'année 2003 :

53 800 \$ provision pour mauvaises créances – taxe d'eau;
106 700 \$ contrat d'élimination des déchets – correction budgétaire.

C'est avec fierté que M. Marcel Parent nous annonce la conclusion définitive de l'exercice financier 2003, qui se traduit finalement par un surplus budgétaire de 143 700 \$. Nous rejoignons ainsi les 18 autres arrondissements qui ont terminé l'année 2003 avec un surplus.

Aide financière pour améliorer des infrastructures d'aqueduc et d'égout de plusieurs rues de l'arrondissement de Montréal-Nord



M. Denis Coderre, député fédéral de Bourassa, M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{me} Line Beauchamp, députée provinciale de Bourassa-Sauvé et ministre de la Culture et des Communications

Une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour accorder à l'arrondissement de Montréal-Nord une aide financière de 5 028 666 \$, dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec». Les travaux visent, entre autres choses, à remplacer des conduites d'égout désuètes installées vers 1930 et sujettes à des bris occasionnels, sur une longueur de 4 223 mètres, ainsi que des conduites d'aqueduc localisées dans la même tranchée, sur une longueur de 925 mètres.

Le maire de l'arrondissement, M. Parent, se réjouit des effets positifs qui permettront d'améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens. En effet, près de 4000 résidents ont commencé à bénéficier ou bénéficieront de ces améliorations locales.

Nouvelles brèves

5

Tarifcation 2005 – Nouveautés et modifications

Nous vous présentons les nouveaux tarifs et les tarifs modifiés. Si vous désirez connaître en détail le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2005, nous vous invitons à consulter notre site Internet : www.ville.montreal.qc.ca, puis cliquer sur l'arrondissement de Montréal.

En vertu du nouveau Règlement sur la protection des arbres

■ Coût pour l'étude d'une demande de permis visant l'abattage d'un arbre25 \$
Article 7, paragraphe 4d, du Règlement sur les tarifs

■ Prêts de documents audio-visuels : nouvel item tarifé
Coût pour le prêt d'un document DVD1 \$ par document
Article 13 du Règlement sur les tarifs

■ Bambinerie – Frais d'inscription (enfants de 1 à 5 ans)
Session d'été seulement ...gratuit
Article 27 du Règlement sur les tarifs

■ Pour les travaux relatifs au domaine public ou au mobilier urbain comprenant le raccordement d'aqueduc ou d'égout, la réfection des coupes et entrées charretières et tout autres travaux, consultez notre site Internet ou téléphonez au 514 328-4017.
Articles 8, 9 et 10 du Règlement sur les tarifs

Séances du conseil d'arrondissement – Année 2005

Vous désirez poser une question, suggérer une idée ou formuler une demande à l'un des élus de l'arrondissement, nous vous invitons à assister aux assemblées publiques des conseils d'arrondissement. Une période de questions de 30 minutes est allouée aux citoyens. Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont lieu le troisième mercredi du mois, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, accès par le 11155, av. Hébert.
Dates : les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 17 août, 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2005.

Rappel important

Désirez-vous apporter des changements à votre bâtisse ou votre terrain? Connaissez-vous suffisamment les règlements municipaux? Afin d'éviter les ennuis, passez donc un petit coup de fil à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 514 328-4017. Ou encore, venez nous rencontrer, nous sommes situés au 4243, rue de Charlevoix. Des employés compétents répondront à toutes vos questions. Vous rendre service est un plaisir!

Borne interactive à la mairie

Ohé! Ohé! citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord, votre mairie s'est dotée d'une borne interactive pour mieux vous servir. Cet ordinateur est programmé pour donner accès aux trois sites gouvernementaux, soit le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Vous pouvez ainsi chercher l'évaluation d'une maison... par exemple, celle de votre voisin. Ou encore, le prix de sa vente! Fureter pour trouver un emploi. Imprimer un formulaire de l'État civil. C'est gratuit, sauf l'impression.



Politique de déneigement en 3 étapes

Étape 1

Au début des précipitations de neige ou de pluie verglaçante, nous épandons des abrasifs et du fondant sur les chaussées et sur les trottoirs, selon un circuit prédéterminé. Les artères principales, les boulevards, les côtes, les intersections et les zones scolaires sont traités en priorité.



Étape 2

En général, nous débutons le tassement sur les trottoirs après une chute de neige d'environ 2,5 cm. Par contre, le tassement sur les chaussées commence après une chute de neige d'environ 5 cm.



Étape 3

Nous effectuons un chargement après une chute de neige d'environ 15 cm. La neige est chargée dans des camions sur l'ensemble du territoire, ce qui représente un volume d'environ 730 000 m³, pour un hiver moyen.

■ Lors du chargement, la Direction des travaux publics est autorisée à faire installer, dans un délai minimum de quatre heures à

l'avance ou dans un délai moindre dans les cas d'urgence, une signalisation temporaire prohibant le

stationnement pour permettre le déblaiement de la neige. Des panneaux amovibles orange sont accrochés aux panneaux déjà existants.

■ Tout véhicule stationné, alors qu'une signalisation temporaire est en place, peut être remorqué. De plus, un constat d'infraction peut être émis au propriétaire du véhicule.



Les abris temporaires

■ Ils sont autorisés du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante.

■ Ne doivent servir qu'au remisage de véhicules automobiles.

■ Tout chauffage est interdit.

■ Seuls sont permis les abris préfabriqués prévus à cet effet et pouvant être assemblés ou démontés rapidement et construits d'une structure faite de tubes en acier galvanisé, recouverte d'une toile imperméabilisée, translucide et ignifuge synthétique fibreuse d'un ton blanc, d'une épaisseur de 0,006 mm, ou un équivalent. Les abris en bois ou en polyéthylène sont prohibés.

■ La hauteur de l'abri ne doit jamais dépasser 3,1 m et sa largeur minimale est de 2,75 m.

■ L'abri doit être installé à au moins 1 m des lignes latérales.

■ L'abri doit être érigé sur un stationnement pavé ou sur la voie d'accès pavée à cet effet.

■ L'abri doit être installé à une distance minimale de 2,5 m du pavage de rue.

■ Pour les abris situés à moins de 4,5 m du pavage de rue, une fenêtre en plastique clair d'environ 1 m de large par 0,7 m de haut doit être installée de chaque côté de l'abri.

■ Un seul abri double par terrain et deux abris simples par terrain sont autorisés.

■ Un seul abri piétonnier pour personnes handicapées, par terrain, est autorisé.

Le bon sens parle, petits rappels hivernaux

■ Voici un rappel d'un règlement municipal très peu observé...

Pourtant, vous devez le connaître, car l'appliquer, c'est épargner une amende de 200 \$ pour un citoyen et de 400 \$ pour une compagnie. Il s'agit du règlement sur les nuisances en matière d'environnement, plus spécifiquement, l'article 51. Il est écrit qu'aucun propriétaire ou locataire ne doit déposer, jeter, permettre que soit déposée ou jetée de la neige provenant de son bâtiment ou de son terrain, dans la rue, dans la ruelle, sur le trottoir ou sur la place publique de la municipalité.

■ Nous demandons à tous les citoyens de laisser un dégagement de 46 cm, libre de tout obstacle, entre le trottoir et le terrain privé, afin de faciliter le passage des chenillettes.

■ Dernier rappel : dans le règlement sur le stationnement, il est stipulé que tout véhicule doit être stationné à au plus 30 cm de la bordure la plus rapprochée de la chaussée et de façon à ce qu'aucun équipement du véhicule, incluant les rétroviseurs extérieurs, ne fasse saillie sur le trottoir, dans le but de faciliter le passage des chenillettes.

Pour récupérer votre véhicule ou pour joindre la Direction des travaux publics

4250, rue de Charleroi
Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3
Téléphone : 514 328-4100,
24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Prévenir, c'est mieux que guérir...

Avez-vous fait ramoner votre cheminée?

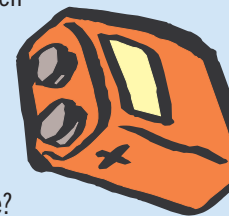
En ce début de saison froide, nous désirons vous rappeler que le

ramonage des cheminées n'est pas un luxe. Tout appareil producteur de chaleur, foyer, poêle à bois, tuyau de fumée, tuyau d'évacuation, cheminée ainsi que ses accessoires, doivent être ramonés aussi souvent que nécessaire de façon à ce qu'ils soient maintenus constamment en bon état et qu'ils ne constituent pas un danger d'incendie.

Un inspecteur peut demander un rapport de conformité en tout temps. Le rapport doit être rédigé et signé par une personne ayant la compétence et la formation nécessaires pour établir la conformité. Méfiez-vous des faux représentants, cette personne doit être inscrite et membre en règle de la Régie des entrepreneurs en construction du Québec.

«Votre vie vaut plus qu'une pile»

Avez-vous changé les piles de vos avertisseurs de fumée? Les inspecteurs estiment que 58,6 % des foyers ont un avertisseur de fumée fonctionnel. À l'arrondissement de Montréal-Nord, 5 personnes sont décédées dans un incendie, entre le 1^{er} novembre 2003 et le 31 octobre 2004. Les avertisseurs de fumée ne fonctionnaient pas...



Service de sécurité incendie de Montréal

Arrondissement de Montréal-Nord
Renseignements :

Bureau de la prévention des incendies : 514 280-2685
Bureau administratif
Division 21 : 514 280-1221

En tout temps, vous pouvez nous rendre visite à l'une des deux casernes de Montréal-Nord :

Caserne n° 17 :
4240, rue de Charleroi
Caserne n° 18 :
12012, boul. Rolland

Chronique

écologique



7

Beaucoup de citoyens se préoccupent de la qualité de l'environnement. C'est pourquoi nous avons créé cette chronique qui, au gré des saisons, abordera divers sujets écologiques tels l'eau potable, la récupération des matières recyclables, les pesticides, les produits toxiques, les solutions de recharge aux produits d'entretien, les pelouses vertes, les arbres, les insectes nuisibles, etc.

Nous désirons ardemment que cette chronique devienne la vôtre.

Si vous avez des interrogations, des inquiétudes, ou encore des propositions, qui ont pour thème l'écologie, faites-nous-les parvenir par Postes Canada ou encore par courriel. Nous vous répondrons personnellement ou à travers cette chronique si le sujet est d'intérêt général.

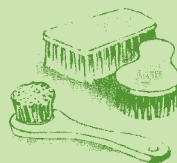
Direction des affaires publiques et du greffe
À l'attention de M^{me} Claire Gélinas
4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
Courriel : info@mtlnord.ca

Nous entendons de plus en plus parler des risques pour la santé humaine que représente l'usage de pesticides à des fins esthétiques.

À l'arrondissement de Montréal-Nord, l'application d'un règlement est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004. Au prochain numéro d'Infonord, soit en février 2005, nous résumerons les points importants de cette réglementation à l'intérieur de cette nouvelle chronique écologique.

Par ailleurs, les pesticides ne sont pas les seuls produits en vente libre comprenant des risques pour la santé humaine, or le numéro de décembre nous semblait tout indiqué pour vous renseigner sur les produits ménagers. N'est-ce pas le temps de l'année où nous voulons tous nous assurer de la propreté des pièces où nous séjournons?

Recettes écologiques : une solution de recharge!



Nous arrivons enfin au côté pratique de notre chronique écologique. Nous vous proposons quelques recettes maison de produits ménagers! Nous accompagnons nos recettes de renseignements sur le contenu réel de certains produits ménagers commerciaux. En effet, sans nommer de marques commerciales, vous allez reconnaître certains produits qui vous semblaient bien anodins, mais qui en réalité contiennent des produits chimiques pouvant être néfastes pour l'être humain.

Avant toute chose, nous désirons vous mettre en garde contre un mélange pouvant sembler inoffensif, mais qui se révèle être dangereux.

**Il ne faut jamais mélanger le vinaigre avec l'eau de javel.
Les vapeurs qui s'en dégagent peuvent brûler les voies respiratoires.**

Source de cette chronique :

Maison propre et jardin vert, produit par le Service de l'environnement, de la voirie et des réseaux de la Ville de Montréal. Vous pouvez vous procurer ce livret à la mairie d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi.

Recette de dissolvant de taches pour le bain ou la douche

Certains dissolvants de taches de moisissure peuvent contenir du phénol, du kérosène ou du pantachlorophénol, tous dommageables lorsqu'ils sont absorbés par la peau ou par inhalation. Ils peuvent aussi contenir du formaldéhyde, c'est un produit très irritant pour les poumons, la gorge et les yeux, de plus il est potentiellement cancérigène.

Dans 500 ml d'eau bouillante, dissoudre les ingrédients suivants :

- 5 ml de borax
- 2 ml de savon liquide
- 45 ml de vinaigre
- 500 ml d'eau bouillante

Mettre dans un vaporisateur.

Vaporiser sur les traces de saleté, de savon, de moisissures ou de calcaire. Rincer avec une solution de vinaigre et d'eau.

Essuyer la surface avec un linge doux.

Recette d'un déboucheur pour conduits très efficace

L'ingrédient de base de la solution utilisée pour déboucher les conduits est un produit très corrosif. Pouvez-vous imaginer les dommages que peut causer ce produit s'il est ingéré accidentellement par un enfant?

- Verser 60 ml de bicarbonate de soude dans le renvoi d'eau;
- Ajouter 60 ml de vinaigre;
- Laisser reposer 15 minutes;
- Puis, verser 2 litres d'eau bouillante (une pleine bouilloire d'eau bouillante).

Les produits d'entretien pour l'argenterie

L'ammoniaque contenu dans ces produits peut produire des émanations irritantes et brûler la peau. De plus, ces produits contiennent également un ensemble de sous-produits de pétrole dont le niveau de toxicité est variable, pouvant causer la mort s'ils sont ingérés.

Faire briller l'argenterie par magnétisation

- Placer une feuille de papier d'aluminium* dans le fond d'une poêle;
- Remplir de 5 à 8 cm d'eau;
- Ajouter 5 ml de sel et 5 ml de bicarbonate de soude;
- Amener à ébullition;
- Ajouter vos pièces d'argenterie (assurez-vous que l'eau les recouvre);
- Faire bouillir 2 à 3 minutes;
- Rincer abondamment;
- Faire sécher en les tapotant doucement.

- Pour les grandes pièces, mettre une feuille de papier d'aluminium dans le fond de votre évier, le remplir d'eau très chaude, ajouter une poignée de sel, déposer les pièces, les laisser reposer 2 à 3 minutes, rincer et sécher.

Nettoyant pour les bijoux en argent

- Remplir à moitié une cruche en verre de fines bandes de papier d'aluminium*;
- Ajouter 15 ml de sel;
- Remplir la cruche d'eau froide;
- Faire tremper les bijoux quelques minutes;
- Garder la cruche fermée;
- Rincer et sécher;
- Refermer la cruche.

* N'oubliez pas le papier d'aluminium, car il est l'ingrédient qui permet la magnétisation.

Une journée portes ouvertes



8



Fabu le clown, animateurs de fabrication de masques, pompiers, policiers, animatrice de dessin, organismes sans but lucratif de l'arrondissement, musiciens, jeunes chefs cuisiniers, élus, employés et près de 600 citoyens... Tous étaient de la partie en ce beau dimanche du 12 septembre dernier, lors de la journée portes ouvertes de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Cet événement marquait un renouveau pour Montréal-Nord, désormais partie intégrale de la grande ville de Montréal. La mairie, qui n'avait pas été rénovée depuis plus de 25 ans, a fait peau neuve en 2003-2004. Le maire, M. Marcel Parent, et les conseillers municipaux, MM. Jean-Marc Gibeau, James V. Infantino, Normand Fortin et M^{me} Georgette Morin ont profité de cette belle occasion pour accueillir, renseigner et faire redécouvrir la mairie d'arrondissement ainsi rajeunie aux citoyens.



Empreinte d'un élan d'ouverture et d'une vitalité nouvelle, la Mairie en a profité pour inviter plusieurs organismes de l'arrondissement à exposer leur mission et leurs activités aux visiteurs. De nombreux kiosques avaient été aménagés pour héberger les participants. Nos partenaires épataient la foule avec un programme chargé : présentation de vidéos, dépistage de monoxyde de carbone pour les fumeurs, costumes d'époque, simulateur d'incendie, équipements de sécurité policière, atelier culinaire, et on en passe! Outre les kiosques de nos partenaires, les citoyens ont pu visiter la mairie, s'informer auprès des différentes directions municipales, ou encore danser au son d'un bal musette sur la charmante terrasse fleurie de la mairie.

Une exposition permanente de photos d'archives de l'arrondissement a également été prévue pour ajouter au décor historique de cette magnifique bâtisse. Les citoyens établis à Montréal-Nord depuis plusieurs générations ont pris plaisir à reconnaître, à travers ces photos anciennes, certains repères de leur arrondissement datant de la première moitié du siècle dernier.



Pour l'occasion, le maire M. Gérald Tremblay, venu rendre visite à ses collègues de Montréal-Nord, a rappelé que «les arrondissements ont un rôle de première importance à jouer dans l'offre de service de qualité à la population. Leurs initiatives comptent aussi pour beaucoup dans la réussite de notre Ville.» Le maire de l'arrondissement, M. Marcel Parent, a, pour sa part, insisté sur l'impact positif des rénovations de la bâtisse sur la qualité des services offerts par la mairie, particulièrement en ce qui a trait aux aires d'accueil aux citoyens, désormais beaucoup plus chaleureux et fonctionnels. M. Daniel L'Ecuyer, directeur de l'arrondissement, soulignait à son tour le côté rassembleur de la journée portes ouvertes dans son allocution : «Nous avons aujourd'hui le plaisir de faire votre connaissance, d'être à votre écoute et de partager avec vous la richesse de notre arrondissement. C'est le moment aussi de célébrer ensemble notre volonté collective de faire de Montréal-Nord un arrondissement pour tous où il fait bon vivre et s'épanouir.»

N'oublions pas l'étonnant esprit d'équipe des employés de la mairie cette journée-là. Tous ont retroussé joyeusement leurs manches pour décorer la bâtisse, servir le vin aux citoyens, gonfler les ballons et recevoir les visiteurs avec une joie de vivre contagieuse. C'est enfin sous la grande marquise illuminée par un beau soleil d'automne que citoyens, employés et invités d'honneur ont pu déguster un vin d'honneur, sourire aux lèvres, ballons au vent, et une musique au cœur. De beaux souvenirs pour notre arrondissement qui se réalise !



Nos partenaires lors de la journée portes ouvertes :

CLD Anjou Montréal-Nord ■ Café Jeunesse Multiculturel-Mouvement
Jeunesse Montréal-Nord ■ Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé
■ Centre d'action bénévole de Montréal-Nord ■ Chambre de Commerce et d'Industrie
de Montréal-Nord ■ Les Fourchettes de l'Espoir ■ Maison des Jeunes l'Ouverture
■ Halte-Femmes Montréal-Nord ■ Club de natation de Montréal-Nord ■ Société d'histoire
et de généalogie de Montréal-Nord ■ CLSC Montréal-Nord ■ Service Sécurité Incendie
Montréal (SSIM) ■ Service de Police de la Ville de Montréal ■ Comité Écologique du Grand
Montréal ■ Montréal-Nord en Santé

Un arrondissement pour tous!



Activités culturelles



10

Programmation culturelle 2004-2005

À la salle Désilets du Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin

Humour

Michel Mpambara

Anacrouse productions
Le dimanche 23 janvier 2005, à 20 h

Théâtre

Lentement la beauté

Théâtre Niveau Parking
Le dimanche 13 février 2005, à 20 h

Rencontre autour de la création, le soir même de la représentation, à 19 h, à la salle Désilets

L'oiseau vert... commedia dell'arte

Théâtre Tout à Trac
Le dimanche 6 mars 2005, à 20 h

Renseignements et vente de billets

Frais : 17 \$ par billet
Stationnement : 4 \$ par spectacle
Centre biblio-culturel
Henri-Bourassa : 514 328-4132
Du lundi au jeudi, de 10 h à 21 h,
le vendredi, de 9 h à 13 h,
le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h
Espace 7000 : 514 328-3817
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Les sièges sont réservés et les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables. Toutes les taxes sont incluses.

Centres biblio-culturels

Henri-Bourassa : 5400, boul.
Henri-Bourassa Est, 514 328-4125
Charleroi : 4740, rue de Charleroi,
514 328-4135
Belleville : 10400, av. de Belleville,
514 328-4140

Animations pour les enfants

3 – 5 ans
Centre biblio-culturel Henri-Bourassa
Les groupes doivent réserver :
514 328-4134

Le musicien du Père Noël

Invité : Chlorophylle Créations
Le mercredi 8 décembre 2004, à
10 h 30 et 13 h 15
Le jeudi 9 décembre 2004, à 10 h
30 et 13 h 15

Pitou l'enfant-roi

Invité : Théâtre La Pointe du Moulin
Le mercredi 19 janvier, à 10 h 30
et 13 h 15
Le jeudi 20 janvier, à 10 h 30

Les ateliers du samedi

Mensuellement, le samedi, à 14 h,
un atelier d'animation du livre est
offert à ton centre biblio-culturel.

Animaginaire

6 à 9 ans
Centre biblio-culturel Henri-Bourassa
18 décembre Pochettes surprises
15 janvier Flanelle la coccinelle
12 février Cœurs de papier froissé
12 mars Corbeille de Pâques
9 avril Lunettes de fantaisie
7 mai Cornet à bonbons

Contes et légendes fantastiques

8 ans et plus
Centre biblio-culturel Charleroi
8 janvier Le bon et le méchant, conte sénégalais
5 février Le capteur de rêve, légende amérindienne
5 mars La dame aux œufs multicolores
2 avril Le fantôme de l'érablière, conte québécois
30 avril Ikiata, conte africain
28 mai Le chrysanthème d'or, conte japonais



Les livres s'envolent

5 ans et plus
Centre biblio-culturel Belleville
22 janvier Blanc comme neige
19 février Le loup ventre creux
19 mars J'craque pour toi mon coco
16 avril Vive le printemps
14 mai Un bisou pour maman

Petits Génies

9 à 13 ans
Dans tous les centres biblio-culturels
Les mardis, à 15 h 30
Les 11 janvier et 8 février
Jeu-questionnaire où les connaissances des jeunes sont mises à l'épreuve et où l'esprit d'équipe est récompensé.

Tournoi

Les lundi 28 février, mardi 1^{er} mars
et mercredi 2 mars, à 15 h

Grande finale

Le jeudi 3 mars, à 15 h

Conférences et animations pour adultes

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Monique Jutras et la Bolduc chantent et turlutent

Invitée : Monique Jutras,
chanteuse, turluteuse, musicienne
et ethnologue
Le mardi 14 décembre 2004, à 19 h

République tchèque et slovaque

Invité : Marc Laberge,
photographe-aventurier
Le mardi 18 janvier, à 19 h

Le Feng Shui et l'amour

Invité : David Tan,
Centre d'excellence de Feng Shui
Le mardi 22 février, à 19 h

Mots partagés

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa
Les jeudis, de 18 h 30 à 20 h 30
Les 13 janvier, 27 janvier,
10 février, 24 février et 10 mars
Joignez-vous à des petits groupes
de Montréalais d'origines diverses
qui se rencontrent et partagent
lectures, expériences et réflexions.

Rencontre des aînés

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa
Les mardis (1 mardi sur 3), à 13 h 30
Les 5 janvier, 25 janvier, 15 février,
8 mars, 29 mars, 19 avril, 10 mai,
31 mai, 21 juin, 12 juillet, 2 août,
23 août, 13 septembre, 4 octobre,
25 octobre, 15 novembre,
et 6 décembre.

Nous vous invitons à une rencontre animée où vous ferez le plein de lectures et participerez à une activité des plus agréables (écoute musicale, jeux, lecture, etc.). C'est un rendez-vous où nous vous offrons un service personnalisé.

Cinéma – Action! On tourne!

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Adultes

Circus baobab*

Réalisateur : Laurent Chevalier,
France
Le mardi 8 février, à 19 h

7 – 9 ans

La petite vendeuse de soleil*

Réalisateur : Djibril Diop Mambety,
Sénégal
Le vendredi 21 janvier, à 9 h 30

* Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée.





Concours pour les nouveaux abonnés

«Le monde de l'information en 3D... Ma bibliothèque de quartier, je m'abonne!» Jusqu'au 31 décembre 2004, abonnez-vous et courez la chance de gagner un livre. Informez-vous à votre centre biblio-culturel.

Club de lecture d'été 2004 de la Banque TD «Je brûle de lire!»

Participation record au Club de lecture de vacances TD à l'arrondissement de Montréal-Nord. Avec ses 350 membres, le Club de lecture TD «Je brûle de lire» de l'arrondissement de Montréal-Nord est le second en importance parmi les 17 bibliothèques participantes sur l'île de Montréal. Pour une première année d'existence, ce succès encourageant nous incite à poursuivre l'expérience.

Félicitations à tous nos lecteurs!

Horaire des centres biblio-culturels pour le temps des fêtes 2004-2005

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Du 24 décembre au 4 janvier 2005, le Centre biblio-culturel Henri-Bourassa sera ouvert selon l'horaire suivant :

- Le mardi 28 décembre, 2004 de 10 h à 16 h 30
- Le mercredi 29 décembre, 2004 de 10 h à 16 h 30
- Le jeudi 30 décembre, 2004 de 10 h à 16 h 30
- Le mardi 4 janvier, 2005 de 10 h à 16 h 30

Centres biblio-culturels Charleroi et Belleville

Les Centres biblio-culturels Charleroi et Belleville seront fermés du vendredi 24 décembre au mardi 4 janvier 2005 inclusivement.

Les trois centres biblio-culturels

Reprise de l'horaire habituel le mercredi 5 janvier 2005.

Note – Pour le temps des fêtes, l'étage des enfants du Centre biblio-culturel Charleroi sera ouvert à partir de 10 h, le mercredi 5 janvier et le jeudi 6 janvier 2005.

Inscription aux cours

Vous devez remplir la fiche d'inscription et conserver votre reçu après paiement.

Dates d'inscription
15 et 16 décembre entre 18 h et 21 h
Centre de loisirs 11121, av. Salk
Argent comptant, carte de débit ou de crédit (Visa ou Mastercard)

Inscription tardive du 5 au 14 janvier
entre 17 h et 21 h
Centre de loisirs 11121, av. Salk
Argent comptant seulement

Après ces dates
Lundi, mercredi et vendredi entre 17 h et 21 h
Aréna Montréal-Nord 11212, avenue Garon
Argent comptant seulement

Preuve de résidence
Vous devez présenter une preuve de résidence au moment de l'inscription. La priorité sera accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Renseignements : 514 328-4150

Note – Les inscriptions tardives débiteront le 5 janvier 2005 et non le 3 janvier, comme mentionné dans le Répertoire des activités et des services 2004-2005.

Cours et ateliers

Activité	Jour	Heure	Début des cours
Poterie Enfant (8 à 17 ans)	jeudi – vendredi samedi	16 h à 18 h 9 h 30 à 11 h 30	jeudi 13 janvier
Poterie Adulte	mardi – mercredi	19 h à 22 h	mardi 11 janvier
Sculpture sur bois	lundi – mardi	19 h à 22 h	lundi 10 janvier
Photographie	mercredi	19 h à 22 h	mercredi 12 janvier
Tonus plus*	lundi à jeudi	20 h 30 à 22 h	lundi 10 janvier
Aérobic - sans choc	mardi – jeudi	19 h à 20 h 30	mardi 11 janvier
Stretching	lundi – mercredi	19 h à 20 h 30	lundi 10 janvier
Horticulture	mercredi	19 h à 21 h	mercredi 2 mars

*Cours conçu pour 2 soirs par semaine obligatoirement.



Congé scolaire au Centre de loisirs

Pour les jeunes de 6 à 11 ans, des jeux, du bricolage et du plaisir, au 11121, avenue Salk. Les lundi 28 février, mardi 1^{er} mars, jeudi 3 mars et vendredi 4 mars, de 9 h à 16 h.

Les enfants en congé scolaire qui veulent s'amuser en groupe ou avec de nouveaux amis peuvent s'inscrire à quatre belles journées d'activités intérieures et extérieures au Centre de loisirs. Une équipe d'animateurs sera là pour les accueillir et s'amuser avec eux. Nous pouvons accueillir un maximum de 70 enfants par jour. Les frais sont de 2 \$ par jour.

Mode d'inscription

Veillez vous présenter le mercredi 9 février 2005, à la salle 2-4 du Centre de loisirs, entre 17 h 30 et 21 h, remplir la fiche d'inscription et la remettre avec votre paiement.

Renseignements : 514 328-4078



Activité familiale la Bambinerie pour enfants de 0 à 5 ans

Nouveauté Ouverture au parc Primeau!

La Bambinerie favorise le développement global de votre enfant par le jeu et le contact avec d'autres enfants et adultes. La présence et la participation d'un parent ou d'un adulte responsable sont toutefois obligatoires et essentielles.

L'activité débutera le 10 janvier et se terminera le 5 mai 2005.

Horaire

À votre choix, du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30

Mode d'inscription

Vous devez présenter une carte d'identité de l'enfant et une preuve de résidence. La priorité est accordée aux familles de Montréal-Nord.

Veuillez remplir la fiche d'inscription et conserver votre reçu après paiement.

Frais pour la saison

Par famille, peu importe le nombre d'enfants, un seul paiement

Résidents

1 matinée par semaine : 10 \$
2 matinées par semaine : 15 \$

Non-résidents

1 matinée par semaine : 35 \$
2 matinées par semaine : 50 \$

Adresses des chalets où se tient l'activité :

- Parc Le Carignan (20 places) :
11481, av. P.-M. Favier
- Parc Saint-Laurent (25 places) :
11612, av. Salk
- Parc Ottawa (25 places) :
10400, av. de Belleville
- Parc Primeau (25 places) :
10958, av. Pelletier

Renseignements : 514 328-4078

	Dates d'inscription	Endroits	Paiement
	15 et 16 décembre entre 18 h et 21 h	Centre de loisirs 11121, av. Salk	Argent comptant, carte de débit ou de crédit (Visa ou Mastercard)
	Inscription tardive du 5 au 14 janvier entre 17 h et 21 h	Centre de loisirs 11121, av. Salk	Argent comptant seulement
	Après ces dates entre 17 h et 21 h lundi, mercredi, vendredi ou	Aréna Montréal-Nord 11212, av. Garon	Argent comptant seulement

Activités aquatiques

Inscriptions – Hiver 2005

Piscine intérieure Calixa-Lavallée, 11345, av. Pelletier, 514 328-4170
Piscine intérieure Henri-Bourassa, 12005, av. Laurier, 514 328-4171

Horaire

Piscine Calixa-Lavallée : 10 semaines, du 10 janvier au 20 mars
Piscine Henri-Bourassa : 9 semaines, du 17 janvier au 20 mars

Inscription : le mardi 4 janvier pour les résidents, et le jeudi 6 janvier pour les non-résidents, de 18 h à 21 h. Aussi, pour tous, du 10 janvier au 14 janvier inclusivement, de 18 h à 21 h.

Frais : la carte d'assiduité de natation est de 12 \$ pour les enfants et de 30 \$ pour les adultes. Elle vous donne droit à 12 cours. La natation est gratuite pour les aînés de 60 ans et plus.

Cours de sauvetage

Croix de bronze régulier

Le certificat Croix de bronze s'adresse aux candidats recherchant une formation plus poussée et désirant acquérir des notions de base en surveillance d'installations aquatiques. Ils y découvriront la différence entre le sauvetage et la surveillance, les principes à la base des procédures d'urgence et le travail d'équipe. Les candidats apprendront à porter secours à une victime blessée à la colonne vertébrale et une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Pré-requis : avoir passé sa Médaille de bronze et son cours de réanimation junior et être âgé de 14 ans.

Inscription : à partir du lundi 13 décembre, de 18 h à 21 h (maximum de 12 élèves par cours).

Frais : 50 \$ pour les résidents (examen et manuel en sus).

Endroit : piscine Calixa-Lavallée

Horaire : tous les samedis, du 8 janvier au 12 février inclusivement, de 14 h à 18 h, les dimanches 16 janvier, 30 janvier et 13 février, de 14 h à 17 h 30.

Examen le 19 février, de 15 h 30 à 18 h 30.

Endroit : piscine Henri-Bourassa

Horaire : tous les vendredis, du 21 janvier au 18 février, de 17 h à 20 h 30, et tous les samedis, du 22 janvier au 19 février, de 15 h à 18 h 30.

Examen le 19 ou 20 février, de 16 h à 20 h.

Croix de bronze-Intensif

Piscine Henri-Bourassa

Le vendredi 17 décembre	de 17 h à 20 h 30	Le vendredi 7 janvier	de 17 h à 20 h 30
Le samedi 18 décembre	de 9 h à 13 h	Le vendredi 14 janvier	de 17 h à 20 h 30
Le dimanche 19 décembre	de 9 h à 15 h	Le samedi 15 janvier	de 9 h à 13 h
Le lundi 27 décembre	de 9 h à 14 h	Le dimanche 16 janvier	de 9 h à 13 h
Le mardi 28 décembre	de 9 h à 14 h		(examen)

Cours de sauveteur national-Option piscine

À ne pas manquer, dernière étape pour devenir surveillant-sauveteur.

Inscription : piscine Henri-Bourassa

Période : début mars à fin mai 2005

Horaire : à confirmer



Nage libre

Piscine Henri-Bourassa

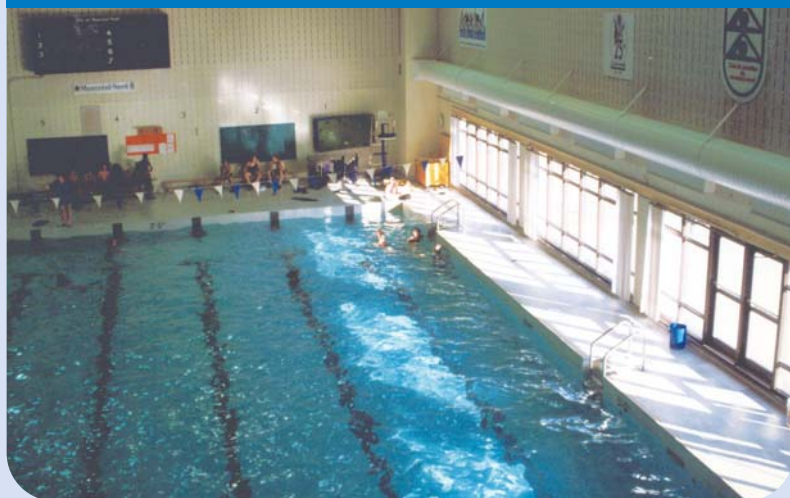
Date	Jour	Heure	Public
Du 4 au 16 janvier	lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	adulte
	lundi, vendredi	21 h à 22 h 30	adulte
	mardi, jeudi	19 h 30 à 22 h 30	adulte
	mercredi	20 h à 22 h 30	adulte
	samedi, dimanche*	13 h à 16 h	familiale
	Du 17 janvier au 20 mars	lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h
lundi, vendredi		21 h à 22 h 30	adulte
mardi, jeudi		21 h 30 à 23 h	adulte
mercredi		20 h à 22 h 30	adulte
samedi*		14 h à 16 h	
dimanche*		13 h à 16 h	familiale

*La piscine sera fermée les 7, 8 et 9 janvier.

Piscine Calixa-Lavallée

Date	Jour	Heure	Public
Du 4 au 9 janvier	mardi, jeudi	19 h à 20 h 30	familiale
		20 h 30 à 22 h	adulte
	vendredi	21 h à 22 h 30	adulte
	samedi, dimanche	13 h à 16 h	familiale
Du 10 janvier au 20 mars	lundi au vendredi, sauf le jeudi	21 h à 22 h 30	adulte
	samedi	13 h à 16 h	familiale
	dimanche	14 h à 16 h	familiale

Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la nage libre, **l'adulte doit être présent en tout temps à la piscine** et veiller constamment sur l'enfant dont la taille est de moins de 1,22 m (48 po), sur celui souffrant d'un handicap, ou qui ne sait pas nager.



Patinage libre

Temps des fêtes 2004-2005

Horaire patinage libre

Le lundi 27 décembre 2004

Aréna Montréal-Nord	de 9 h à 10 h (bout de chou seulement) de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 16 h 30 à 18 h 30

Le mardi 28 décembre 2004

Aréna Montréal-Nord	de 9 h à 10 h (bout de chou seulement) de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 15 h à 16 h 30

Le mercredi 29 décembre 2004

Aréna Montréal-Nord	de 9 h à 10 h (bout de chou seulement) de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 16 h 30 à 18 h 30

Le jeudi 30 décembre 2004

Aréna Montréal-Nord	de 9 h à 10 h (bout de chou seulement) de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 15 h 30 à 17 h 30 de 19 h à 20 h 30 (adulte seulement)

Le dimanche 2 janvier 2005

Aréna Montréal-Nord	de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 13 h 30 à 15 h

Le lundi 3 janvier 2005

Aréna Montréal-Nord	de 9 h à 10 h (bout de chou seulement) de 10 h à 12 h
Aréna Henri-Bourassa	de 13 h 30 à 15 h 30
Aréna Fleury	de 16 h 30 à 18 h 30

Patinage libre annulé

Veillez prendre note que certaines périodes de patinage libre seront annulées lors du tournoi national Atome, qui se déroulera du 7 au 20 février 2005.

Aréna Montréal-Nord

Les lundis 7 et 14 février 2005	de 16 h à 17 h 15
Les vendredis 11 et 18 février 2005	de 16 h à 17 h 15
Les samedis 12 et 19 février 2005	de 19 h 30 à 20 h 45

Aréna Fleury :

Les lundis 7 et 14 février 2005	de 17 h à 18 h 15
Les mercredis 9 et 16 février 2005	de 17 h à 18 h 15
Les jeudis 10 et 17 février 2005	de 19 h à 20 h 15
Les samedis 12 et 19 février 2005	de 15 h 30 à 16 h 45
Les dimanches 13 et 20 février 2005	de 13 h 30 à 14 h 45

Activités sportives

14



Badminton et volley-ball – Hiver 2005

Activités pour adultes

Calendrier : 16 semaines, du 10 janvier au 29 avril

Horaire : «Badminton» : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 19 h 30 à 22 h 30

«Volley-ball» : lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 19 h à 22 h 30

Endroit : gymnases de l'école Calixa-Lavallée

Frais : résidents : 30 \$, taxes incluses;
non-résidents : 60 \$, taxes incluses

Inscriptions

Calendrier : le mercredi 15 décembre et le jeudi 16 décembre

Horaire : de 18 h à 21 h

Endroit : Centre de loisirs, 11121 av. Salk

Paiement : argent comptant, carte de débit, carte de crédit (Visa ou Mastercard)

Inscriptions tardives

Calendrier : du mercredi 5 janvier au vendredi 14 janvier

Horaire : de 17 h à 21 h

Endroit : Centre de loisirs, 11121 av. Salk

Paiement : argent comptant seulement

Note – Les inscriptions tardives débuteront le 5 janvier 2005 et non le 3 janvier, comme mentionné dans le Répertoire des activités et des services 2004-2005.

Après ces dates

Calendrier : à partir du lundi 17 janvier

Horaire : de 17 h à 21 h

Endroit : aréna Montréal-Nord, 11212 av. Garon
les lundis, mercredis et vendredis

Paiement : argent comptant seulement

Preuve de résidence

Au moment de l'inscription, les citoyens devront présenter une preuve de résidence (compte de téléphone, d'électricité, etc.). La priorité sera d'abord accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Note – La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social peut modifier ces horaires, au besoin.

Renseignements

Section – Loisirs : 514 328-4152, poste 3

Cours de tennis – Hiver 2005

Cours pour filles et garçons de 7 à 17 ans

Calendrier : 12 semaines, du 8 janvier au 26 mars

Horaire : les samedis, périodes de cours (1 heure) comprises entre 9 h et 13 h, de niveau débutant à avancé

Endroit : école Calixa-Lavallée, gymnase 2^e étage (un terrain)

Frais : résidents : 20 \$; non-résidents : 50 \$

Cours aux adultes

Calendrier : 12 semaines, du 11 janvier au 29 mars

Horaire : les mardis, périodes de cours (1 heure) comprises entre 19 h et 22 h, de niveau débutant à avancé

Endroit : école Calixa-Lavallée, gymnase 2^e étage (un terrain)

Frais : résidents : 35 \$, taxes incluses;
non-résidents : 60 \$, taxes incluses



Venez célébrer avec nous la
41^e édition du tournoi national de
hockey Atome de Montréal-Nord,
du 7 au 20 février 2005.
Près de 1200 jeunes, âgés entre
10 et 11 ans, vous démontreront
leur talent sportif.

Nouveau — Règlement de zonage sur la protection et la plantation d'arbres sur la propriété privée



Cette année, une volonté politique accrue pour la préservation et la plantation d'arbres s'est affirmée par une augmentation du budget dans ce champ d'activité, mais aussi par l'adoption du Règlement sur la protection et la plantation d'arbres sur la propriété privée lors de la séance du 21 octobre dernier, par le conseil d'arrondissement.

L'arbre est vivant, ainsi les désagréments causés par les cycles ne sont pas des raisons valables pour l'abattre. À l'arrondissement de Montréal-Nord, on permet l'abattage d'un arbre non pas pour accommoder tout un chacun, mais pour des raisons plus sérieuses. La condition générale de l'arbre, son état de santé et sa structure sont les conditions qui serviront à déterminer la nécessité de procéder à son abattage. L'essence de l'arbre est aussi un facteur qui peut influencer son abattage.

Avec ce règlement, le conseil d'arrondissement vient de se doter d'un outil pour protéger tous les arbres de l'arrondissement,

incluant ceux situés sur le terrain privé. Il n'entre pas en conflit avec le comité d'embellissement, car ce dernier n'étudie que les demandes concernant la plantation et l'entretien des arbres et des fleurs sur la réserve publique. Par contre, ce règlement pourra servir à appuyer leurs décisions.

Voici un résumé du Règlement de zonage n° 1562-67 traitant de la protection et la plantation d'arbres sur la propriété privée.

Aucun citoyen ne peut abattre, ou laisser abattre, ou faire abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation pour les arbres suivants :

- un arbre ayant un tronc de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé en façade du bâtiment;
- un arbre ayant un tronc de plus de 30 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé ailleurs sur la propriété privée;
- tout arbre et tout arbuste situés dans une pente de plus de 25 % de pente moyenne et de plus de 5 m de hauteur.

Comment obtient-on un certificat d'autorisation?

- Remplir une demande d'autorisation, au 4243, rue de Charlevoix.
- Acquitter les frais de 25 \$, exigibles pour l'étude de la demande.

Par la suite, un inspecteur de l'arrondissement devra effectuer une visite afin de s'assurer si l'arbre ou l'arbuste à abattre répond aux critères d'abattage.

Douze mois suivant la date d'émission du certificat d'abattage, tout arbre ou arbuste abattu doit être remplacé selon les conditions mentionnées ci-bas.

- Un arbre abattu doit être remplacé par un arbre de 4 cm de diamètre et mesurer 15 cm au-dessus du niveau normal du sol, pour les arbres feuillus.
- Tout conifère, par un conifère de 100 cm de hauteur.
- Tout arbuste, par un arbuste aborigène.
- **Il est interdit de planter, ou laisser planter, ou faire planter :**
 - un arbre à haute tige à moins d'un mètre cinquante de la

ligne de rue et à moins de trois mètres des autres lignes de terrain, des bornes d'incendie et des arrêts de circulation;

- les essences d'arbre suivantes : le peuplier, la saule à haute tige et l'érable argenté.

Protection des arbres lors de travaux

- Tout citoyen doit protéger efficacement les racines, les troncs et les branches des arbres situés sur le terrain sur lequel il effectue des travaux, durant toute la durée de ceux-ci.

Amendes

- L'amende pour une première offense commise par un citoyen : 50 \$
- L'amende pour une première offense commise par une compagnie : 100 \$
- L'amende pour une deuxième offense commise par un citoyen : 100 \$
- L'amende pour une deuxième offense commise par une compagnie : 200 \$

Nouveau — Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

À la suite de l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'un règlement visant à établir des normes d'implantation pour l'intégration architecturale concernant tous les travaux projetant la construction d'une bâtisse, l'agrandissement d'un bâtiment ou l'aménagement d'un terrain. Ce règlement ne s'applique qu'à quelques parties du territoire de l'arrondissement. Son objectif est d'assurer un développement

harmonieux et cohérent sur son territoire et entre les arrondissements.

Qu'est-ce qu'un PIIA?

Ce sont des normes plus exigeantes, pour un secteur déterminé de l'arrondissement, afin de préserver le patrimoine architectural urbain. Le propriétaire doit fournir les plans d'architecture des constructions ou de l'aménagement des terrains au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le dossier sera examiné par le CCU afin de s'assurer de la

conformité du projet selon les objectifs et les critères d'évaluation. La décision finale sera rendue par le conseil d'arrondissement, qui approuvera avec ou sans condition ou rejettera le Plan. Lorsque la demande est approuvée par le conseil d'arrondissement, le requérant peut obtenir tous les permis requis pour la réalisation du projet.

Suite page 16



Suite du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

16



Suite de la page 15

Quels propriétaires doivent présenter un PIIA?

- Ceux dont les terrains longent le boulevard Gouin Est, appelés également la voie panoramique et patrimoniale.
- Tous les propriétaires dont les terrains sont situés sur des rues reliant le boulevard Gouin Est à la rivière des Prairies.
- Et finalement ceux dont les terrains sont situés à la limite d'un autre arrondissement.

Quels sont les principaux objectifs de cette réglementation?

- Assurer la mise en valeur de la rivière des Prairies.
- Protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments et des secteurs bordant la voie panoramique et patrimoniale afin d'en assurer sa mise en valeur.
- Assurer la cohérence du développement entre les arrondissements.

Quelles sont les procédures à suivre pour les propriétaires concernés?

- Le propriétaire doit d'abord vérifier avec l'inspecteur en bâtiment de l'arrondissement de Montréal-Nord les dispositions réglementaires applicables à son projet.
- Le propriétaire doit remplir et signer une demande sur les PIIA, et fournir les documents demandés. Cette demande est mise à votre disposition au comptoir de la division des permis et de l'inspection, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix.

Pour obtenir une copie de ces règlements ou pour de plus amples renseignements, communiquez avec :
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division des permis et inspection
Téléphone : 514 328-4017

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser :

Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
Téléphone : 514 328-4000 • Télécopieur : 514 328-4299

Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet : www.ville.montreal.qc.ca, puis sélectionner l'arrondissement de Montréal-Nord.

Courriel : info@mtlnord.ca

Bottin téléphonique

Urgence – Police – Incendie 9-1-1
Service de sécurité incendie de Montréal -- Renseignements 514 280-1224
Service de la police (quand c'est pressant mais pas urgent) 514 280-2222
Poste de quartier 39 (4707, rue de Charlevoix) 514 280-0139
Poste de quartier 40 (6100, boul. Henri-Bourassa) 514 280-0140

Urgence travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7) 514 328-4100
4250, rue de Charlevoix, Montréal-Nord H1H 1T3

Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord H1H 5R5

Information générale (jour) 514 328-4000

Renseignements aux citoyens (jour) 514 328-4038

Notre site Internet www.ville.montreal.qc.ca

et sélectionnez l'arrondissement de Montréal-Nord

Notre adresse électronique info@mtlnord.ca

Direction des affaires publiques et du greffe 514 328-4028

Secrétariat du greffe 514 328-4027

Direction des services administratifs 514 328-4033

Ressources humaines 514 328-4090

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises 514 328-4017

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du

développement social 514 328-4150

Arénas (secrétariat) 514 328-4160

Centre de loisirs - Activités aquatiques (secrétariat) 514 328-4152

Piscine Calixa-Lavallée 514 328-4170

Piscine Henri-Bourassa 514 328-4171

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa 514 328-4125

Centre biblio-culturel Charlevoix 514 328-4135

Centre biblio-culturel Belleville 514 328-4140

CLD-CDEC Anjou – Montréal-Nord, 11211, av. Hébert 514 353-7171

Point de service de la cour municipale

Saint-Léonard, 8400, boul. Lacordaire 514 328-8440

Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est 514 872-3101

L'équipe de l'Infonord

Production : Direction des affaires publiques et du greffe

Coordination : Céline Grenier, Claire Gélinas

Rédaction : Gilles Bolduc, Sylvie Cantin, Céline Dénommée, Claire Gélinas, Marie-Agnès Guichard, Monique Lalande, Mathieu Lapierre, Daniel L'Ecuyer, Élisabeth Liston, Philippe Leporé, Lucie Pelletier, Gilles Rouleau, Monique St-Jean, Dominique Valiquette

Nous remercions également : Jacques Goudreau, Martin Lamontagne, Lucie Speich, Marie Marthe Papineau, Yvon Paquette, Nathalie Proulx, Danielle Vidal

Réalisation sur notre site Internet : Suzanne Cormier

Révision : Claire Gélinas, Céline Grenier, Francine Leblanc

Graphisme : Groupe Danalco

Photographie : Archives de l'arrondissement, Gilles Bolduc, Julie Bonin, Caroline Durocher, Denis Labine, Élisabeth Liston, Marie-Pierre Taillon, Sylvie Trépanier

Impression : Datachrome inc.

Tirage : 43 500 exemplaires

Dépôt Légal :

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0822-0395 Vol. 22, no 3

N.B. – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.